

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le grand sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé, le Très-Honorable Sir Frederick Arthur Stanley, Baron Stanley de Preston, dans le comté de Lancaster, dans la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande; Chevalier Grand' Croix de Notre Ordre Très-Honorable du Bain: gouverneur général du Canada, et vice-amiral d'icelui, etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce dixième jour de décembre en l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-neuf et de Notre Règne la cinquante-troisième.

Par ordre,

SAML. E. ST. ONGE CHAPLEAU,
Greffier de la couronne en chancellerie, Canada.

Alors, l'honorable Monsieur Lougheed s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Edouard-Joseph Langevin, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et ils a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du commissaire énonçant que les honorables messieurs Prowse, Boulton et Lougheed, membres du Sénat, ont fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable M. Abbott a présenté à la Chambre un bill intitulé : " Acte concernant les chemins de fer."

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a fait rapport à la Chambre du discours de Son Excellence prononcé du trône.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, qu'il soit pris en considération par la Chambre demain.

Sur motion de l'honorable M. Abbott, secondé par l'honorable M. Smith, il a été Ordonné, que tous les membres présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes de cette Chambre et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

L'honorable Président a présenté à la Chambre le rapport de l'année 1889 des bibliothécaires conjoints relatif à l'état de la bibliothèque du Parlement.

Il a été alors lu par le greffier comme suit :—

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

Les bibliothécaires conjoints ont l'honneur de faire le rapport suivant pour l'année 1889 :

Les bibliothécaires ont le plaisir d'accuser réception des dons faits à la bibliothèque par son Altesse Impériale le Prince Roland Bonaparte qui consacre ses loisirs et sa fortune à l'avancement de la science, prenant lui-même une part très active aux études scientifiques.

Les dons faits par le prince comprennent ses études sur l'anthropologie, ainsi que plusieurs monographies sur les pays visités par Son Altesse. Voici les titres de ces ouvrages :

" Les Habitants de Surinam." Folio. Paris, 1884.

" Les Premiers voyages des Néerlandais dans l'Insulinde."

" Les récents voyages des Néerlandais à la Nouvelle Guinée."

" Les derniers voyages des Néerlandais à la Nouvelle Guinée."

" Notes on the Lapps of Finmark."

" La Nouvelle Guinée : N° III, le fleuve Augusta."

" La Nouvelle Guinée : N° IV, le golfe Huon."

" Le prince Roland Bonaparte en Laponie ; par F. Escard."